



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

***Note pour la Commission spéciale
« Crise économique et financière » de la
Chambre des députés***

Luxembourg, le 20 février 2009

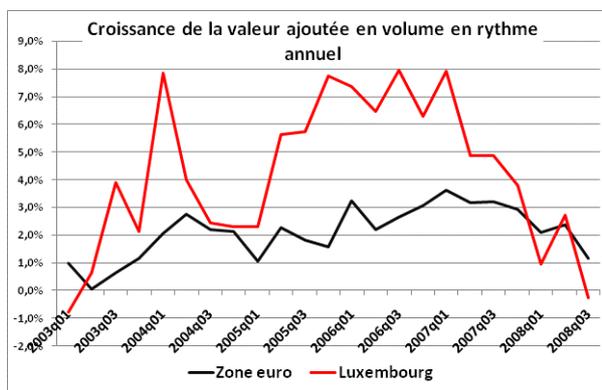
Synthèse

1. Etat des lieux : un ralentissement mondial de l'économie antérieur à la crise financière

L'économie mondiale est entrée dans une phase de fort ralentissement, voire de récession. La vision souvent partagée est celle d'une crise financière se propageant à l'économie réelle. Pourtant, à y regarder de plus près, le ralentissement se profilait déjà auparavant.

A. Un ralentissement de la croissance dès début 2007

La croissance économique était globalement en phase d'accélération de 2003 à début 2007 pour la zone euro comme pour le Luxembourg. Depuis leur pic de croissance au premier trimestre 2007, tous deux connaissent une décélération de la croissance.

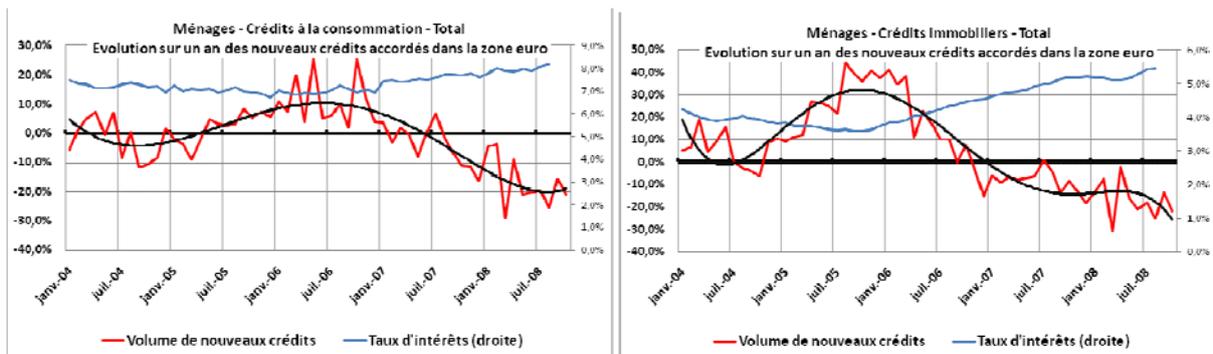


Source : Eurostat, Statec

Ce ralentissement de la croissance de la valeur ajoutée brute après le 1^{er} trimestre 2007 se retrouve dans l'évolution de plusieurs indicateurs de conjoncture et ceci, bien avant l'éclatement véritable de la crise financière et de la crise de confiance bancaire, qui elles sont évidemment de nature structurelle.

a. *Des crédits aux ménages en baisse dès 2005-2006*

Dès la fin 2005 pour les crédits immobiliers et le début 2006 pour les crédits à la consommation, on note un ralentissement de la progression des nouveaux crédits accordés aux ménages dans la zone euro. Ces ralentissements arrivent conjointement, voire ont été provoqués par la hausse des taux d'intérêt et se transforment même en baisse à partir de début 2007 pour les crédits immobiliers et à partir de mi-2007 pour les crédits à la consommation, donc bien antérieurement à la crise financière.



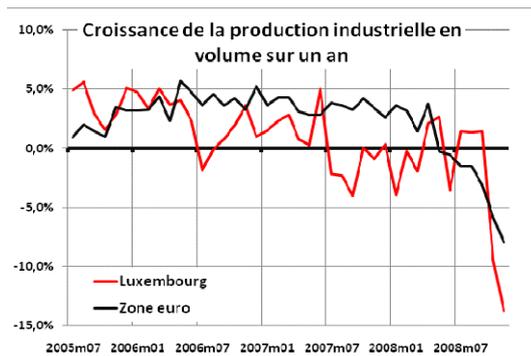
Source : BCE, calculs CSL

Ce ralentissement de la progression des nouveaux crédits accordés n'est pas le seul ralentissement perceptible, puisque de nombreux indicateurs d'activité économique ont connu des ralentissements similaires et préalables à l'éclatement de la crise financière.

b. Plusieurs secteurs touchés par le ralentissement

Industrie

La croissance sur un an de la production industrielle se ralentit au Luxembourg dès la mi-2006 et devient même négative à partir de la 2^{ème} moitié de 2007. Malgré quelques soubresauts en 2008, l'activité industrielle luxembourgeoise voit l'année 2008 marquée par un fort ralentissement, plus particulièrement à partir d'octobre.

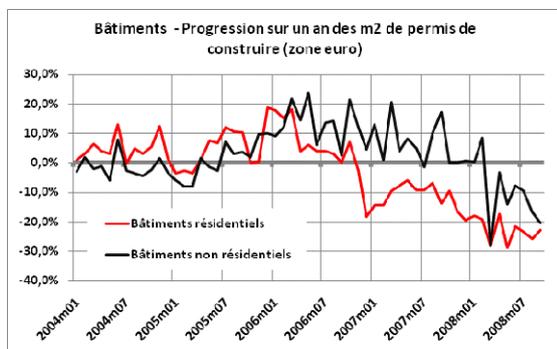


La zone euro de son côté connaît un ralentissement plus graduel. La croissance sur un an de la production industrielle se stabilise à un peu plus de 4% durant la 2^{ème} moitié de 2006, puis diminue à 3,5% en 2007, avant d'entamer une baisse prononcée en 2008.

Source : Eurostat, calculs CSL

Construction

Dans le secteur de la construction, pour la zone euro, les m2 de permis de construire accordés ont commencé leur ralentissement dès le début de l'année 2006 pour les bâtiments résidentiels comme pour les non résidentiels. La progression sur un an des autorisations de bâtir devient même négative dès la fin 2006 pour les bâtiments résidentiels et début 2008 pour les bâtiments non résidentiels.

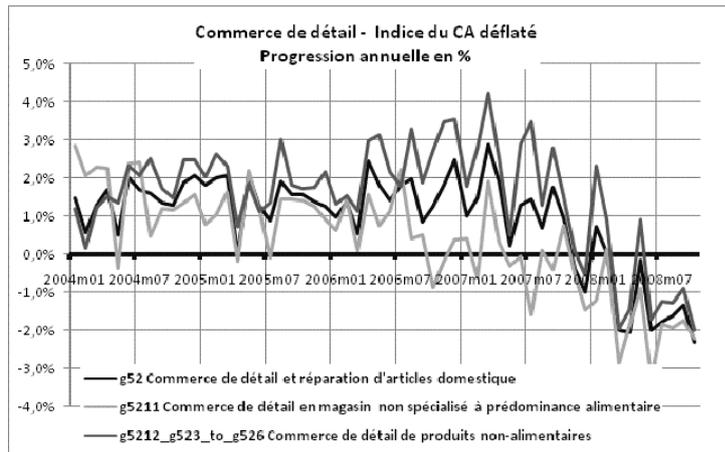


Source : Eurostat, calculs CSL

Concernant le Luxembourg, le volume des autorisations de bâtir en 2008 est tout de même en progression de 11,5% sur les neuf premiers mois de 2008. Toutefois, l'évolution est très contrastée entre les bâtiments non résidentiels qui progressent de 37,1% [après toutefois une baisse de 17,1% en 2007] et les bâtiments résidentiels qui eux sont en baisse de 14,1% [mais après une forte progression en 2007 de 18,7%].

Commerce de détail

Pour la zone euro, le ralentissement de la progression du chiffre d'affaires s'opère à partir du début de l'année 2007 et s'accélère à partir de la mi-2007, pour devenir négative en 2008. Il faut noter que cette baisse du chiffre d'affaires en volume du commerce de détail est concomitante avec la hausse des prix de l'alimentaire et de l'énergie à partir de la 2^{ème} moitié de 2007.



Source : Eurostat, calculs CSL

Au Luxembourg, si le commerce de détail se porte bien en 2008, il le doit essentiellement au commerce électronique. Hors vente par correspondance, le commerce de détail n'a progressé en volume que de 0,9% sur les sept premiers mois. Dans le détail, seules deux catégories de commerce connaissent une progression significative en volume : les produits pharmaceutiques et de parfumerie (+7%) ainsi que l'équipement des ménages (+3,9%).

	Volume		Valeur	
	2007 (7 mois)	2008 (7 mois)	2007 (7 mois)	2008 (7 mois)
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques(Nace rév.1: 52)	11,4%	10,1%	14,0%	14,0%
Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire(Nace Rév.1: 52.11)	0,9%	-1,1%	4,0%	4,4%
Commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire(Nace Rév.1: 52.12)	2,7%	0,7%	4,5%	2,1%
Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé (Nace Rév.1: 52.2)	3,0%	-4,0%	5,6%	0,8%
Commerce de détail de produits pharmaceutiques et de parfumerie (Nace Rév.1: 52.3)	2,9%	7,0%	4,3%	8,4%
Commerce de détail de textiles, d'habillement, de chaussures et d'articles en cuir(Nace Rév.1: 52.41/52.42/52.43)	-0,7%	-2,2%	0,3%	-1,4%
Equipement du foyer(Nace Rév.1: 52.44/52.45/52.46)*	-0,7%	3,9%	1,2%	5,9%
Commerce de détail de livres, journaux, papeterie et commerces de détail spécialisés divers (Nace Rév.1: 52.47/52.49)	5,8%	-2,8%	2,5%	10,1%

Source Statec, calculs CSL

Les autres catégories de commerces de détail sont en baisse ou en progression modeste comme pour le commerce non spécialisé sans prédominance alimentaire¹.

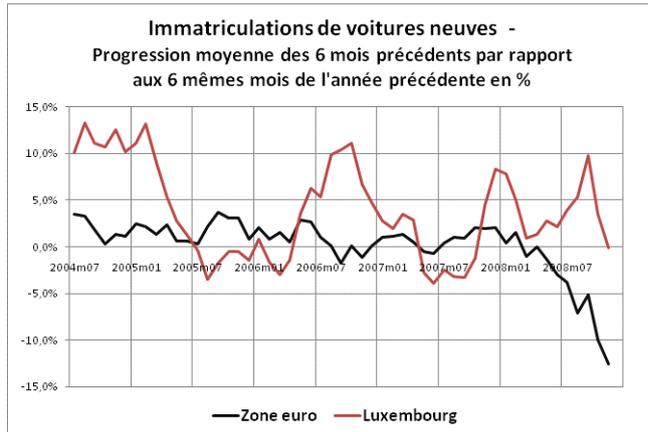
Commerce automobile

Le Luxembourg connaît une évolution plus erratique de son marché automobile que la zone euro et n'a pour l'instant pas connu un ralentissement de même ampleur. En 2008, le Luxembourg est même en progression, alors que le marché automobile européen est en forte chute.

Sur les 11 premiers mois, les immatriculations de véhicules dans la zone euro est en baisse de plus de 7%, avec même plus de 20% de baisse en novembre. Toutefois, même dans la période précédente de mi-2006 à fin 2007, les immatriculations ne connaissent qu'une modeste progression de 0,4% en moyenne sur un an.

¹ – le commerce de détail d'une large gamme de produits sans prédominance des produits alimentaires, des boissons et du tabac

– les activités des grands magasins qui proposent un éventail complet de produits, y compris les articles d'habillement, les meubles, les petits appareils, les articles de quincaillerie, les produits cosmétiques, les articles de joaillerie, les jouets, les articles de sport, etc.



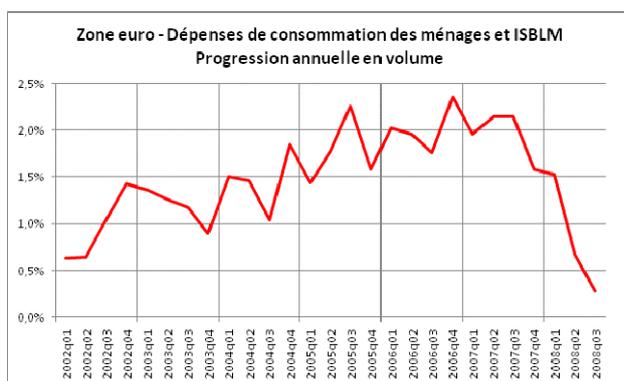
Source Eurostat, calculs CSL

* * *

On peut constater que le ralentissement a été entamé bien avant l'éclatement de la crise financière. Ceci sous la pression des hausses successives des prix de l'immobilier, des taux d'intérêts, des prix de l'alimentaire et de l'énergie. Les ralentissements dans les secteurs de la construction, du commerce et de l'industrie se sont succédé de 2006 à 2007, le début de l'année 2008 marquant pour de nombreux secteurs le début d'une activité en baisse et la crise de confiance bancaire ne faisant qu'amplifier un ralentissement déjà perceptible bien avant.

Les fortes hausses de prix énoncées ci-avant, dues notamment aussi à des phénomènes spéculatifs, ont toutes provoqué des transferts de richesse, d'autant plus qu'elles concernaient des biens de première nécessité avec le logement, l'alimentaire ou l'énergie. L'amplification de ce phénomène de transfert de richesse à partir de la mi-2007 avec les hausses des prix de l'alimentaire et de l'énergie dans un contexte de modération salariale aura précipité de nombreux indicateurs d'activité dans le rouge, la crise de confiance bancaire n'intervenant qu'en dernière instance dans le déroulement de la crise en Europe.

Si la majorité des individus se retrouve restreinte dans ses capacités d'achats par des hausses démesurées de prix dans certains domaines, cela ne peut qu'entraîner transferts de revenus et restrictions sur l'ensemble de la chaîne des activités économiques.



D'ailleurs, le pic de croissance de la zone euro a été atteint au premier trimestre 2007, soit le trimestre suivant celui où la consommation des ménages a atteint sa plus forte progression du cycle au 4^{ème} trimestre 2006, et est en baisse constante depuis le 3^{ème} trimestre 2007, lequel coïncide avec le début des augmentations spéculatives des prix des matières premières.

Ces hausses de prix exacerbées par des aspects spéculatifs, dans un contexte de modération salariale et de flexibilisation accrue des marchés du travail amplifiant les effets du ralentissement, c'est toute l'activité économique qui s'en trouve contrite. N'est-il pas illusoire de penser que l'économie puisse croître indéfiniment lorsque qu'une part de plus

en plus importante des fruits de la production, la valeur ajoutée brute, se retrouve concentrée entre des mains de moins en moins nombreuses ?

Alors que la majorité des travailleurs sont salariés, la baisse tendancielle de la part salariale, c'est-à-dire la richesse revenant au plus grand nombre, ne peut qu'amener à la contraction de l'ensemble des activités de la chaîne économique. Celle-ci peut le cas échéant être contournée par des délocalisations, une spécialisation dans les biens d'équipement ou d'investissement, mais il ne s'agit que d'échappatoires temporaires.

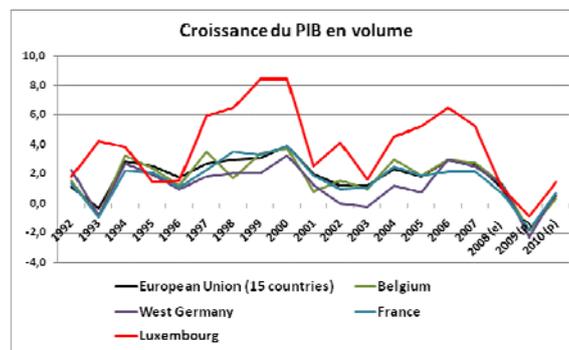
De plus en plus de personnes se partageant une part de plus en plus faible des revenus, des hausses de certains prix de besoins de première nécessité augmentant démesurément, amplifiés par des phénomènes spéculatifs, il ne pouvait qu'en ressurgir un ralentissement de l'activité économique dont la crise financière n'est qu'un avatar.

Si solution durable il y a, elle ne passera que par une relance de la demande au niveau européen et une répartition plus équitable des revenus à plus long terme.

B. Une situation économique qui va se dégrader

De nombreux indicateurs semblent montrer un ralentissement de l'activité dès 2006-2007. Ce ralentissement, encore aggravé par la crise financière, devrait selon les dernières prévisions atteindre son apogée durant l'année 2009. Le Luxembourg, petite économie ouverte, n'y échappera pas.

Toutefois, même dans cette période de ralentissement de la croissance du PIB et même de récession, le Luxembourg semble demeurer un cran au dessus des autres pays européens.



Source : Ameco

Parallèlement à la croissance économique, l'emploi au Luxembourg marque également le pas selon les derniers chiffres de l'ADEM. Au mois de décembre, le nombre de demandeurs d'emploi s'établissait à 11.511 personnes, en hausse de 710 personnes par rapport au mois de novembre et de 1.700 par rapport à décembre 2007. Ainsi le taux de chômage a-t-il atteint le taux de 5% en décembre (4,7% en données désaisonnalisées) contre 4,4% un an plus tôt. Parallèlement, selon l'ADEM, ce sont 1300 à 1400 demandes de formulaires E301 que l'organisme reçoit en moyenne chaque mois depuis octobre, en hausse par rapport à l'an dernier. A cette situation, il convient d'ajouter le recours au chômage partiel qui a augmenté ces derniers mois.

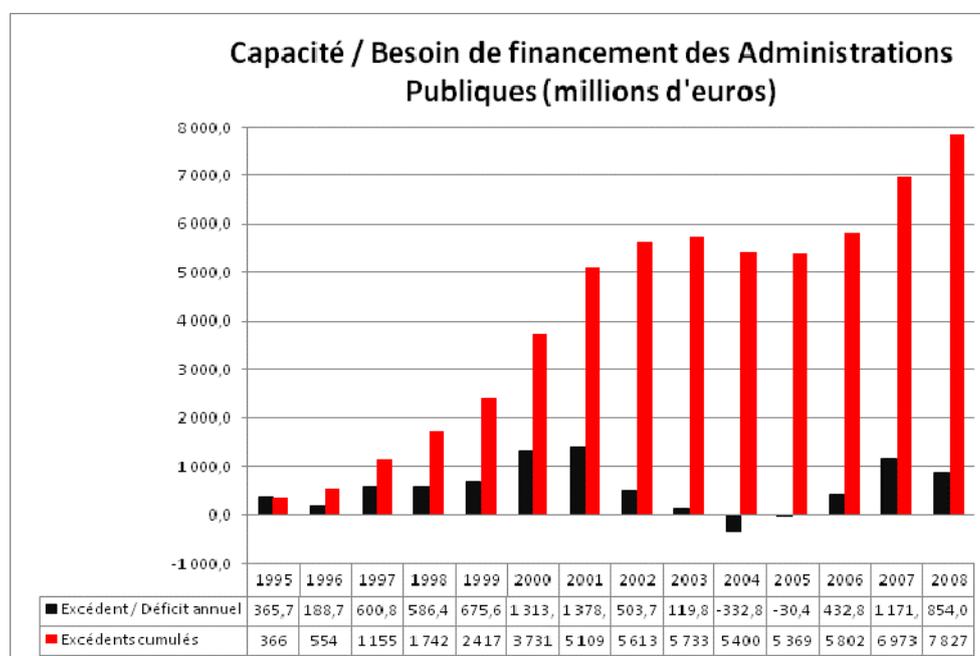
C. Des finances publiques et des indicateurs de compétitivité qui vont se dégrader

Dans ce contexte, indicateurs de compétitivité et finances publiques connaîtront une dégradation certaine, à l'image de ce qui s'est passé lors du creux conjoncturel de 2001-2003.

a. La grande marge de manœuvre des finances publiques

Suite au précédent ralentissement, les discours étaient alarmistes concernant les finances publiques, certains parlant même de déficit structurel. Pourtant, la situation des finances publiques, finalement bien meilleure qu'initialement indiqué, n'aura jamais été particulièrement mise à mal.

Au niveau de l'ensemble des administrations publiques, seule l'année 2004 aura été marquée par un déficit, celui de l'année 2005 relevant de la symbolique. Or les réserves accumulées par les excédents précédents font que les autorités publiques disposent d'une marge de manœuvre bien suffisante.



Source : Statec, calculs CSL

Si la majorité des excédents cumulés sont le fruit des capacités de financement de l'administration de sécurité sociale, il convient de préciser que les autres administrations ne sont pas en reste, puisque même l'administration centrale aura toujours disposé de réserves.

Excédents/déficits annuels et cumulés des Administrations publiques (millions d'euros)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008*
Administrations publiques														
Excédent / Déficit annuel	365,7	188,7	600,8	586,4	675,6	1 313,3	1 378,5	503,7	119,8	-332,8	-30,4	432,8	1 171,1	
Excédent / Déficit cumulé	365,7	554,4	1 155,2	1 741,6	2 417,2	3 730,5	5 109,0	5 612,7	5 732,5	5 399,7	5 369,3	5 802,1	6 973,2	
Administration centrale														
Excédent / Déficit annuel	85,3	-66,6	348,2	248,0	304,6	611,6	655,2	-104,7	-341,2	-713,9	-384,1	-242,4	287,8	689,5
Excédent / Déficit cumulé	85,3	18,7	366,9	614,9	919,5	1 531,1	2 186,3	2 081,6	1 740,4	1 026,5	642,4	400,0	687,8	1377,3
Administrations locales														
Excédent / Déficit annuel	55,6	69,2	76,6	48,1	34,1	114,0	33,6	30,3	-0,1	-24,8	-88,2	76,8	7,3	
Excédent / Déficit cumulé	55,6	124,8	201,4	249,5	283,6	397,6	431,2	461,5	461,4	436,6	348,4	425,2	432,5	
Sécurité sociale														
Excédent / Déficit annuel	224,7	186,1	176,0	290,4	336,9	587,7	689,7	578,1	461,1	405,9	442,0	598,4	876,0	
Excédent / Déficit cumulé	224,7	410,8	586,8	877,2	1 214,1	1 801,8	2 491,5	3 069,6	3 530,7	3 936,6	4 378,6	4 977,0	5 853,0	

2008* : Exécution probable 2008 (situation au 31 octobre). Source : IGF

Loin d'être structurels, les déficits n'étaient que conjoncturels, comme en atteste l'amélioration des comptes publics dès 2005, soit avant la tripartite dont les effets sur l'amélioration des finances publiques n'auront été que marginaux.

L'amélioration des finances publiques s'est donc produite dès 2005, soit sur la fin du creux conjoncturel.

b. Une compétitivité jamais mise à mal

Lors du précédent ralentissement de 2001-2003, de nombreuses inquiétudes se sont manifestées autour de la compétitivité du Luxembourg. Cette perte de compétitivité aura été dépeinte à travers un certain nombre d'indicateurs dont les évaluations auront souvent été erronées. Soit ils se basaient sur des données des comptes nationaux trop récentes et depuis révisées, soit ils se basaient sur une période beaucoup trop restreinte en ne portant que sur les années du creux du cycle et ne permettant pas une analyse pertinente.

Ces indicateurs, montrant une perte de compétitivité dramatique, ont depuis été largement révisés, et force est de constater que lors de la reprise économique, le Luxembourg a repris son chemin de croissance nettement supérieure à celle des autres pays européens et plus particulièrement à celle des pays voisins.

Durant la période à venir, il est probable que l'on notera une nouvelle dégradation de la compétitivité, peut être même supérieure à celle des pays voisins, l'économie luxembourgeoise ne réagissant pas aux chocs exogènes de la même manière que les pays voisins. Ainsi, en 2008 tout comme en 2001, les recrutements ont continué à progresser pendant que l'activité économique se ralentissait. Ceci ne manquera pas de peser sur la productivité du travail et donc, sur le coût salarial unitaire. Cependant il ne s'agira que d'évolutions conjoncturelles et non structurelles.

* * *

Ce ralentissement de l'économie mondiale va toucher le Luxembourg comme la plupart des économies mondiales. Or, le Luxembourg est sans doute bien mieux armé que les autres pays pour affronter la crise.

D'une part, la situation des finances publiques est globalement bonne et bien meilleure que dans les pays voisins, d'autre part, les entreprises luxembourgeoises sont à de tels niveaux de marges, parmi les plus élevées d'Europe, qu'elles disposent d'une marge de sécurité bien supérieure à celle des autres pays.

Il s'agit donc de prendre des mesures permettant d'éviter que cette crise économique ne se transforme en crise sociale et surtout faut-il s'interroger sur les causes profondes de cette crise et préparer l'avenir dans une logique de croissance durable. Or en plus des aspects environnementaux qui font peser leurs contraintes de plus en plus fortement, la logique même de fonctionnement des économies, depuis 30 ans aboutissant à une concentration des richesses de plus en plus forte, montre ses limites.

Préparer l'avenir et construire une logique de croissance durable ne passera pas par une poursuite de la voie qui nous a menés ici en continuant la modération salariale (qui sape les débouchés de l'économie en aval), la flexibilisation du marché du travail (qui accélère et amplifie les effets des crises), une production irraisonnée qui ne tient pas compte des limites physiques qui s'imposent à nous.

2. Propositions de la CSL

Cette crise revêt un caractère systémique qui ne se limite pas au système bancaire ou financier et ne trouvera de solution durable qu'au moins au niveau européen, si ce n'est mondial. Cependant, elle ne dispense pas l'Etat luxembourgeois d'actions qui peuvent et doivent être l'occasion de préparer l'avenir.

Ces actions ne doivent pas s'engager dans une vision alarmiste de la situation compétitive ou des finances publiques, mais s'engager dans la voie d'une croissance durable et profitable à l'ensemble de la population. Il s'agit de profiter de la crise pour amortir le choc tout en préparant l'avenir.

En dehors des propositions ci-après réparties en cinq parties qui peuvent être réalisées au niveau national, la CSL tient à relever la nécessité de procéder, au niveau européen, voire mondial, à l'élaboration d'une nouvelle réglementation du système financier visant à éviter la reproduction d'une crise financière et bancaire mondiale de l'ampleur que celle que nous connaissons actuellement.

La crise financière doit constituer un tournant dans la manière dont fonctionne le monde financier international. On ne peut pas se contenter de petits redressements symboliques ponctuels qui, à la longue, risquent d'être insuffisants.

L'approche qu'il faut prendre est celle de voir quels sont vraiment les instruments financiers nécessaires pour assurer le bon fonctionnement d'une économie et quels sont les instruments qui font plutôt partie de l'aire de jeux des investisseurs-joueurs qui cherchent à faire des bénéfices de spéculation, peu importe les conséquences pour l'« économie réelle » et les différents agents économiques.

Les marchés financiers doivent absolument revenir à leur finalité première (et importante) : contribuer à un financement stable et efficace de l'économie réelle. La finance doit être au service de l'économie qui elle doit être au service de l'Homme.

A. Investissements

D'une manière générale, il serait souhaitable d'éviter une baisse tendancielle des dépenses publiques dans le PIB telle qu'elle se manifeste depuis plusieurs années. Aux dépenses publiques correspondent des services dont le coût est fréquemment moins élevé pour les usagers que s'ils étaient fournis par le secteur marchand, l'Etat ne cherchant pas à réaliser de marge.

Les autorités ont décidé de maintenir un haut niveau d'investissements, ainsi que d'avancer la réalisation d'investissements prévus ultérieurement par le programme pluriannuel d'investissements. Si ces initiatives sont à saluer car profitant aux entreprises comme à l'emploi et donc à leurs salariés, il convient de ne pas oublier que ces investissements sont autant d'investissements qui ne seront pas réalisés demain. En d'autres termes, il s'agit d'un transfert d'activité (et de croissance) dans le temps. Ces dépenses d'investissements ne doivent donc pas trouver leur seule justification dans le fait de donner de l'activité aux entreprises, sinon, elles ne seraient pas plus efficaces qu'une simple distribution de fonds.

En plus de simplement avancer des dépenses prévues ultérieurement, il est souhaitable que le Gouvernement lance une plus vaste réflexion sur la nature des investissements à réaliser. Ceux-ci, pour être réellement productifs, doivent s'inscrire dans une logique de croissance durable en :

- réduisant la dépendance énergétique du pays ;
- améliorant le pouvoir d'achat futur des ménages ;
- améliorant durablement la qualité de vie ;
- favorisant la diversification économique du pays.

A cette fin, les investissements doivent s'orienter vers des réalisations des types suivants :

- Construction de logements sociaux ;
- Améliorer les infrastructures de transports publics ;
- Accélérer la rénovation écologique du parc de logement ;
- Accélérer la construction de crèches publiques ;
- Accélérer la construction de maisons de jeunes, de foyers d'hébergement des sans-abris ;
- Investir dans le développement et la recherche ;
- Développement des énergies renouvelables ;
- Favoriser le remplacement rapide du parc automobile public par des véhicules moins polluants.

En dehors des investissements publics, la CSL tient à souligner que les investissements productifs des entreprises à long terme risquent d'être négligés en raison de la recherche effrénée de rendements élevés à court terme, notamment par la compression maximale, voire exagérée, des coûts souvent salariaux, demandés par les marchés financiers.

L'exigence de produire des bilans et résultats trimestriels pour les entreprises cotés en Bourse et l'hypersensibilité des bourses à ces données constituent un des éléments de cette myopie qui risque de mettre à mal la productivité à long terme des entreprises. D'ailleurs, cette exigence constitue certainement des coûts non négligeables pour ces entreprises.

Dans ce contexte, il y a aussi à **revoir les systèmes de rémunération des dirigeants d'entreprises souvent axés sur les cours des actions de l'entreprise et le rendement à court terme** ; ces dirigeants étant protégés toutefois par des « *golden handshake* », des parachutes dorés, leur manque de responsabilisation n'est pas étonnant.

B. Pouvoir d'achat

En cette période de crise, les entreprises vont être touchées tout comme les salariés. Il s'agit d'éviter autant que faire se peut une contagion de la crise internationale touchant les entreprises dépendantes de l'extérieur à l'économie locale et son tissu de PME. A cette fin, un maintien du pouvoir d'achat des ménages est essentiel pour préserver l'activité de nombreuses entreprises du commerce, de la construction et de l'Horeca, ainsi que des services aux particuliers.

Les mesures prises en faveur du pouvoir d'achat sont encore trop modestes. Rappelons que l'adaptation des barèmes d'imposition n'est qu'un rattrapage partiel de l'inflation et ne

constitue aucunement une baisse de la fiscalité pesant sur les ménages, à la différence de la baisse d'un point de l'impôt sur les collectivités. Afin d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages, plusieurs mesures doivent être prises ou aménagées :

- **Laisser jouer normalement l'« index » à partir de 2010** qui n'est pas générateur d'inflation et ne nuit aucunement à la compétitivité des entreprises qui réalisent des marges bien supérieures à celles des pays voisins. A partir de l'année 2010, les adaptations se feront à nouveau selon les dispositions applicables avant le vote de la loi du 27 juin 2006, à savoir un mois après que cet indice a accusé une différence de deux pour cent et demi par rapport à la cote ayant déclenché l'adaptation précédente. Une nouvelle modulation est inacceptable, inopportune et contraire à une politique de relance telle que préconisée par la CSL, et d'ailleurs par le Gouvernement et les représentants patronaux, et il faut au contraire un engagement clair et net des autorités publiques pour le système de l'indexation sans modulation ;
- **Maintenir les adaptations régulières du SSM, du RMG, des pensions et prévoir des adaptations des crédits d'impôts, ainsi que du boni pour enfant et des prestations familiales.**
- **Rendre les primes écologiques plus sociales** en en faisant bénéficier proportionnellement plus les ménages modestes par une dégressivité en fonction du revenu, permettant de diffuser plus largement les gains d'économies d'énergie et d'augmenter le caractère incitatif auprès d'une plus large couche de la population ;
- **Assurer la continuité de revenu des premières victimes de la crise que sont les personnes perdant leur emploi ou touchées par le chômage partiel** : maintien intégral du salaire pour les personnes touchées par les licenciements économiques ; assurer le complément de revenu en cas de chômage partiel ; améliorer les droits des salariés en cas de faillite de l'entreprise ; abolition du principe de proportionnalité ;
- Promouvoir les **transports publics** par la gratuité ou un mécanisme de soutien des employeurs à leurs salariés qui recourent aux moyens de transports publics pour arriver à leur lieu de travail ;
- Augmenter le montant déductible des **chèques repas** ;
- Améliorer les modalités des **chèques services** ;
- Transformer la **réduction des intérêts débiteurs en crédit d'impôt** ;
- Réviser le système d'**aides au logement** ;

C. **Modèle social**

Le modèle social luxembourgeois doit s'adapter au contexte de crise que nous traversons, mais ne doit pas s'arrêter à ce contexte. Une réflexion plus profonde sur celui-ci doit être menée afin d'assurer durablement la stabilité sociale du pays, laquelle profitera tant aux habitants qu'aux entreprises locales.

- **Maintenir le rôle de l'Etat (ou de l'impôt) dans le financement de la sécurité sociale.** Il convient de réfléchir, le cas échéant, sur des sources de financement de rechange de la sécurité sociale et d'éviter de créer de nouvelles charges pour la Sécurité sociale qui ne trouveraient pas de contrepartie au niveau de ses recettes.

- **Revoir la contribution de l'Etat à l'assurance dépendance.** La contribution de l'Etat a été gelée à 140 millions lors des accords tripartites de 2006. Il a été prévu à cette occasion de revoir son financement fin 2009. La participation de l'Etat doit être revue à la hausse.
- **Maintien les régimes de préretraite.** Les préretraites constituent un instrument important de la gestion de l'emploi dans une entreprise, notamment en temps de crise.
- **Elaborer de nouveaux modèles de travail à temps partiel pour les travailleurs âgés.** Il s'agit notamment de réformer les dispositions anti-cumul existant au niveau de la pension de vieillesse anticipée.
- **Ne pas diluer le droit du travail dans une plus grande flexibilité.** Le droit du travail a pour objet, selon l'OIT « à répondre à ce qui peut être un rapport de force inégal dans la négociation entre les parties à une relation de travail ». Il ne s'agit donc pas de profiter de cette période trouble pour y porter atteinte au nom d'une plus grande flexibilité.
- **Moderniser la législation sur la représentation des salariés dans les entreprises.** Cette législation date des années 1970 et n'est plus adaptée à l'entreprise d'aujourd'hui.
- **Renforcer le dispositif de maintien dans l'emploi.** Abaisser le seuil des entreprises soumises à l'obligation de notification des licenciements économiques de 15 à 7 salariés. Rendre le système d'élaboration d'un plan de maintien dans l'emploi plus contraignant.
- **Garantir les prestations de chômage et financer une politique active de maintien dans l'emploi.** Cette politique pourrait, le cas échéant, nécessiter une adaptation de l'impôt de solidarité.
- **Supprimer la condition de disponibilité absolue pour le marché de l'emploi** pour pouvoir toucher une indemnité de chômage afin de **suivre une formation permettant une réorientation professionnelle.**
- **Améliorer les droits des travailleurs intérimaires,** notamment en matière de sécurité sociale et de droit à la formation continue.
- **Créer la base légale du compte épargne-temps, en s'inspirant des propositions du CES dans son avis y relatif.**
- **Instaurer un contrôle a posteriori des entreprises ayant eu recours à des mesures de chômage ou ayant bénéficié d'aides.** Vérifier au travers des comptes des entreprises, des embauches ultérieures ou encore des recours aux heures supplémentaires, si ces mesures étaient véritablement justifiées ou simplement des mesures de confort financier.
- **Analyse d'impact des nouvelles mesures d'emploi pour jeunes.** Les nouvelles mesures d'emploi des jeunes instaurées en 2007 n'atteignent pas la quantité des anciennes mesures proposées. La CSL demande que soit établi un bilan sur l'efficacité de ces mesures.
- **Prévoir un dispositif efficace au sein de l'ADEM pour encadrer et accompagner les nombreux jeunes qui termineront leurs études au cours de l'année 2009.** Ces jeunes demandeurs d'emploi vont avoir des difficultés de trouver un emploi, alors que l'économie se trouve au ralenti et créant de ce fait moins d'emplois qu'en haute conjoncture.

- Analyser l'**impact socioéconomique du changement climatique** et créer un **fonds d'ajustement à une économie décarbonée**.

D. Education – Formation

L'éducation, l'orientation et la formation sont des éléments déterminants d'une politique de développement à long terme. Ce sont elles qui permettront d'assurer un haut niveau de productivité et de diversification de l'économie luxembourgeoise.

Il y a notamment lieu d'assurer que **tous les étudiants** sortant du système scolaire obtiennent une **qualification certifiée** leur permettant de trouver un emploi sur le marché du travail.

Un élément crucial pour réaliser cet objectif consiste dans la **création une instance d'orientation unique** outillée pour dispenser une orientation tout au long de la vie et permettant aux étudiants et élèves (y compris les adultes), de faire le choix de leurs études en toute connaissance de cause, que ce soit au niveau de la formation initiale ou continue.

Au niveau de la formation initiale :

- Création de postes d'apprentissage en nombre suffisant. Les entreprises doivent prendre leur responsabilité (sociale) et assurer que la crise économique actuelle n'ait pas d'impact négatif sur l'apprentissage des jeunes, ceci en termes quantitatifs et qualitatifs.
- Favoriser le développement des compétences ;
- Combattre l'échec scolaire et favoriser l'égalité des chances, notamment en généralisant la journée continue avec un encadrement pédagogique et périscolaire de qualité ;
- Garantir la cohérence du système éducatif ;

Au niveau de la formation continue :

- Mettre à disposition des décideurs politiques et des acteurs de l'orientation scolaire et professionnelle des statistiques fiables en matière de qualifications recherchées, d'emploi et de chômage ;
- Améliorer la qualification professionnelle des orienteurs ;
- Promouvoir/subventionner la formation continue tout au long de la vie ;
- Construire un système d'apprentissage tout au long de la vie ;
- Elargir les possibilités et l'accès à la formation tout au long de la vie ;
- Renforcer les ressources et les infrastructures nécessaires à l'apprentissage à vie ;
- Identifier les problèmes de transition éducation-emploi-chômage ;
- Recadrer et adapter les modalités de la loi ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue dans le contexte lifelong learning ;

- Mettre en place un système de certification des compétences acquises de manière à obtenir une reconnaissance des diplômes plus homogène ;
- Elaborer un cadre permettant la validation de l'apprentissage non formel et informel ;
- Instaurer un congé VAE et créer un service d'information, d'orientation et de conseil ;

E. Modèle fiscal

Si la sortie de la crise ne se fait pas dans les deux années qui viennent, la situation au niveau des finances publiques risque de se dégrader de manière plus durable que conjoncturelle. Pour assurer la soutenabilité des finances publiques, il convient alors de réfléchir sur des mesures au niveau des recettes fiscales.

Il s'agit de réaliser une réforme globale de notre système fiscal visant à plus de justice sociale, tout en évitant des déchets fiscaux et non d'en faire un outil de compétitivité. **Cette réforme devrait porter non seulement sur l'imposition des revenus des personnes physiques et morales, mais aussi sur les plus-values et sur les impôts fonciers pour ne citer qu'eux.**

Si tant est que la fiscalité soit un outil de compétitivité, le Luxembourg est particulièrement bien placé dans ce domaine puisque le rapport « Paying taxes 2009 » classe le Luxembourg en 14^{ème} position mondiale et en 3^{ème} européenne. L'IRC est payé si les entreprises réalisent des bénéfices, c'est-à-dire sont compétitives. Ce n'est pas le taux d'imposition qui les rend compétitives. En outre, les entreprises luxembourgeoises bénéficient d'une fiscalité sur la production particulièrement favorable.

- **La charge fiscale pèse de plus en plus sur les ménages et de moins en moins sur les entreprises.** Un rééquilibrage est nécessaire, d'autant plus que les entreprises sont les premières à se réjouir et à demander des dépenses publiques en période de ralentissement.
- Le système fiscal est pénalisant pour les classes moyennes. **Il est souhaitable d'aménager le barème d'imposition des revenus des personnes physiques en élargissant les tranches, en augmentant leur nombre ainsi que le taux marginal maximal.**

Parallèlement à une réflexion globale sur le système fiscal luxembourgeois, la CSL tient aussi à exprimer ses inquiétudes par rapport aux **mécanismes d'optimisation fiscale** qui permettent aux multinationales d'échapper, au moins partiellement, à l'imposition de leurs bénéfices, notamment via des constructions juridiques artificielles et ne servant qu'à cette fin. Si ces mécanismes peuvent être considérés comme légaux, ils n'en sont pas moins préjudiciables pour les modèles sociaux européens.

* * *

La crise ne pourra se résoudre qu'à un niveau global. Toutefois, les autorités luxembourgeoises peuvent en amortir les conséquences sur l'économie locale et les populations. Il ne s'agit pas pour les autorités de se limiter à distribuer quelques contrats de plus que prévu, ou encore à octroyer quelques primes qui amélioreront un peu le

pouvoir d'achat, mais pas forcément des ménages qui en ont le plus besoin. L'action de l'Etat doit également s'inscrire dans un renforcement de son rôle de préparation de l'avenir.

Dans l'immédiat, les actions de l'Etat doivent permettre d'amortir le choc et éviter de trop graves conséquences sociales et économiques. A cette fin, les mesures d'amélioration du pouvoir d'achat constituent le meilleur moyen d'assurer une certaine stabilité de l'activité économique tournée vers le marché domestique et constitué essentiellement de PME locales.

De même, les dépenses d'investissement permettront de donner de l'activité à des entreprises de certains secteurs. Toutefois, ces dépenses d'investissement doivent également s'inscrire dans une logique de long terme. Elles doivent permettre d'améliorer la situation future des entreprises comme des ménages. Elles doivent s'insérer dans une logique de développement durable. Permettre d'amorcer une diversification nécessaire de l'économie luxembourgeoise.

De la même manière, une action concertée et volontariste sur le système fiscal, le modèle social ainsi que le système éducatif et de formation est nécessaire.

La stratégie de Lisbonne avait pour ambition de faire de l'Europe une économie basée sur la connaissance la plus performante au monde. Cette stratégie reposait sur trois piliers : l'environnement, le social et l'économie. Il semble que seul le dernier aspect ait prévalu au détriment des deux autres, nous amenant dans la situation actuelle.

Les autorités luxembourgeoises doivent maintenant profiter de la situation pour que ses actions s'inscrivent dans le cadre immédiat d'un amortissement du choc, mais également dans le long terme. Il convient dans cette optique que les actions immédiates menées à des fins contra-cycliques soient également constructives pour l'avenir et qu'une réflexion en profondeur soit menée sur la durabilité des systèmes fiscaux, sociaux et éducatifs.

Luxembourg, le 20 février 2009